

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30929**

Intitulé

MASTER : MASTER mention Droit des Affaires

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie de Nice ; Président de l'Université Côte d'Azur

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128 Droit, sciences politiques

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Fournit des informations et des conseils argumentés dans les domaines juridiques et procéduraux

Adapte les solutions retenues aux besoins d'un client ou d'un employeur

Conseille des personnes physiques ou morales en droit des affaires

Conseille des dirigeants d'entreprise au plan social, fiscal et patrimonial

Les titulaires du diplôme sont capables de :

Interpréter les dispositions internationales, européennes, nationales et locales

Conseiller sa hiérarchie sur une question juridique

Utiliser les méthodes de réflexion, d'évaluation et d'aide en matière de décision publique

Rédiger des documents contractuels et des actes administratifs contribuant à la mise en œuvre de décisions en matière juridique

Prévenir et résoudre des litiges en interprétant les règles de droit

Respecter et faire respecter les règles de droit, appliquer le droit des affaires

Défendre les intérêts d'un client ou d'un employeur

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les diplômés pourront travailler dans les secteurs de la justice, de la propriété intellectuelle, de la gestion des risques, du développement durable, des banques et assurances, du conseil et de l'assistance juridique. Tous les types d'entreprises sont concernés : PME, TPE, secteurs public et privé, collectivités territoriales, associations. Le diplôme permet aux étudiants d'accéder aux examens d'entrée à l'école des Avocats et aux concours de la Magistrature ou d'accéder aux concours d'entrée de l'école nationale des greffes.

Les titulaires du diplôme peuvent prétendre aux emplois suivants :

Juriste en entreprise privée ou publique

Juriste en collectivité publique, territoriale ou administration

Juriste de banque

Juriste d'assurance

Juriste expert en droit de l'environnement et de l'urbanisme

Risk manager

Responsable juridique des systèmes d'information et de la propriété intellectuelle

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1102 : Management et ingénierie d'affaires

K1802 : Développement local

K1902 : Collaboration juridique

K1903 : Défense et conseil juridique

M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Pour l'obtention du diplôme de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

La formation s'organise autour d'un Master 1 mutualisé et 5 parcours de spécialité de Master 2 totalement différenciés pour permettre aux étudiants d'acquérir une expertise spécifique :

Juriste d'affaires

Droit bancaire et financier

Droit de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies

Juriste des risques et du développement durable

Droit économique

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation, des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements, des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements.
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation, des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements, des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements.
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation, des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements, des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements.
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation, des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements, des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements.
Par candidature individuelle	X	Possibilité pour tout ou partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X	Jury de validation VAE : enseignants-chercheurs personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels dont la validation est demandée

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 mai 2018, relatif aux accréditations de l'Université Côte d'Azur à délivrer les diplômes nationaux n° **20180478**

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Le décret N°2013-756 du 19/08/2013, articles R.613-33 à R.613-37

Références autres :

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de

licence professionnelle et de master

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002

Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master

Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 **modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015**

Pour plus d'informations

Statistiques :

Statistiques d'insertion disponibles auprès de l'observatoire de la vie étudiante (UNICEPRO~OVE)

<http://unice.fr/unicepro/enquetes-et-statistiques/>

Autres sources d'information :

Université Côte d'Azur : <http://univ-cotedazur.fr/>

Université Nice Côte d'Azur

Lieu(x) de certification :

Ministère chargé de l'enseignement supérieur : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Alpes-Maritimes (06) [Nice]

Université Côte d'Azur

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Faculté de droit et de science politique - avenue du Doyen Louis Troabas - 06050 Nice Cedex 1.

IMREDD, 61-63 Avenue Simone Veil, 06200 Nice.

GREDEG (Sophia Antipolis), 250 rue Albert Einstein - CS 10269 - 06905 Sophia Antipolis Cedex.

Historique de la certification :

Issu des DESS Droit économique et des affaires